

Comité Syndical du 12 décembre 2022 – CC Cordais Causse

Rapport pour le Débat d'Orientations Budgétaires 2023

1 Les faits marquants de l'année 2022

Pour mémoire, une Convention territoriale a été signée le 5 septembre 2019 entre le PETR et les communautés de communes du territoire. Elle précise les missions d'animation et de coordination qui lui sont confiées pour mettre en œuvre le projet de développement du territoire, à travers notamment :

- Les différents contrats de développement territorial : Contrat de Relance et de Transition Ecologique, Contrat Occitanie, programme Leader... en lien avec les Contrats Atouts Tarn du Département
- Les nouveaux Plans Climat Air Energie Territorial
- Le Projet Alimentaire Territorial ou d'autres opérations thématiques...

1.1 L'élaboration du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028

L'année 2022 aura été marquée par le renouvellement du Contrat Territorial Occitanie avec la Région pour la période 2022-2028. Ce contrat s'appuie sur une importante démarche de concertation et de co-construction mise en place dès 2020/2021.

En 2022, des temps forts dédiés au Contrat Territorial Occitanie ont permis une appropriation par tous :

- Bureau du PETR dédié en partie à l'élaboration du CTO le 16/03/2022 à Albi
- Organisation d'un dialogue territoriale CTO le 19/04/2022 à Valdériès – dialogue élus territoire/élus régionaux sur l'élaboration du CTO
- Conférence des maires le 23/06/2022 à Taïx – Informations des élus sur l'élaboration du contrat
- Bureau du PETR dédié au CTO le 22/09/2022 à Valdériès – délibération pour la signature du Contrat
- Conseil de développement le 10/10/2022 – Sollicitation des membres pour avis CTO
- Comité de pilotage de validation organisé le Mercredi 12 octobre 2022 à la Maison de la Région en présence des services et des élus de la Région, du Département et du Pôle Territorial.

Chaque communauté de communes a également délibéré pour être co-signataire du contrat

Retrouvez le contrat CTO sur le site internet du Pôle Territorial : <https://www.pays-albigeois-bastides.fr/documents-publics/contrat-territorial-occitanie-2022-2028>

1.2 L'élaboration de la candidature au programme LEADER 2023-2027

La candidature pour ce nouveau programme Leader 2023-2027 a été une nouvelle fois, l'occasion de mobiliser les forces vives du territoire pour les stratégies du projet.

Tout le travail engagé en 2020 et 2021 pour le projet de territoire et les différentes contractualisations (CRTE, CTO....) a nourri nos réflexions et le positionnement du programme Leader, notamment :

- Le diagnostic réalisé par la Fabrique des transitions qui a permis de faire émerger des préconisations pour l'édification d'un cadre de coopération intégrant toute la chaîne des acteurs.
- L'enquête audiovisuelle « Imagine le territoire et les bastides » sur la perception qu'ont les habitants des enjeux de développement du territoire, Ces éléments de diagnostic posent l'état initial de l'environnement. Ils ont été présentés et remis en débat durant les ateliers de concertation, plusieurs enjeux prioritaires ont ainsi été mis en évidence par les participants et participantes.

Le GAL s'est également appuyé sur l'évaluation finale du programme Leader 2014-2021 pour tirer un bilan objectif et distancié du travail réalisé. Il a mis en place une démarche locale d'implication des acteurs à dès la fin d'année 2021 avec la restitution de l'évaluation du programme 2014-2021.

En avril 2022, deux consultations écrites ont été lancées :

- Une consultation auprès des entreprises, co-construite avec les agents de développement économique des Communauté de communes. Elle a permis d'interroger 25 structures du territoire.
- Une consultation auprès des structures associatives et des habitants du territoire co-construite avec le conseil de développement. Elle a rassemblé 70 réponses.

Courant septembre, plusieurs ateliers ont été organisés pour caractériser les enjeux et identifier des pistes d'actions autour de 4 axes :

- La définition des enjeux pour le territoire à l'horizon 2027
- La définition d'une stratégie d'accompagnement et de financement
- Les pistes de projet
- Les critères et indicateurs de réussite de ces projets.

Ces ateliers ont été mise en place grâce au soutien et à l'expertise d'une animatrice de projet collectif.

Au total, plus de 60 personnes différentes ont participé à ces ateliers.

Enfin, le GAL Albigeois et Bastides a également organisé un atelier spécifique pour les jeunes de moins de 30 ans. L'atelier visait à :

- Échanger autour de la notion d'engagement citoyen
- Sensibiliser sur le rôle et l'impact de l'Union Européenne sur le territoire
- Définir collectivement les besoins pour les jeunes sur le territoire.

Il a rassemblé 23 personnes à Carmaux le 26 octobre. Cet atelier a souligné les besoins de cette population très peu présente lors des ateliers de concertation réalisés début septembre.

1.3 L'animation de missions spécifiques

Conformément aux missions qui lui ont été confiées par les cinq communautés de communes et au Projet de Territoire, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a conduit l'animation de différentes thématiques :

- L'animation du réseau des Offices de Tourisme du Pays et le suivi de l'application « Légendes du Tarn » pour les enfants et les familles
<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/videos/legendes-du-tarn>
- L'animation du Projet Alimentaire Territorial et la mise en œuvre d'un programme d'actions inscrit dans le cadre du soutien France Relance « Consolidation des PAT »
- La mission habitat-urbanisme et le suivi du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais avec la mise en compatibilité des documents d'urbanisme existants
- L'animation du réseau Bouge ton climat pour l'identification et la promotion des initiatives citoyennes pour la transition écologique et énergétique :
<https://bougetonclimat.gogocarto.fr/>
- La mise en place de la deuxième édition du fonds de soutien « Coup de pouce » dont 4 initiatives ont été récompensées en 2022 :
<https://www.pays-albigeois-bastides.fr/actualites/4-initiatives-citoyennes-recompensees-pour-la-2eme-edition-du-fonds-coup-de-pousse>
- La mise en œuvre de nombreuses actions de sensibilisation et de mobilisation des élus autour des enjeux de transition écologique, au travers du dispositif MOBELUSACTEURS2020. Ce dispositif est soutenu par l'ADEME Occitanie.
- La poursuite de l'accompagnement de la Fabrique des Transitions dans le cadre du parcours des territoires pilotes. Cet accompagnement vise à aider au positionnement des collectivités vis-à-vis des transitions à engager sur nos territoires dans une démarche de « conduite du changement systémique », c'est à dire : sortir des logiques sectorielles pour aller vers une approche plus transversale ; regarder ce que cela implique en termes de nouvelles formes de coopération entre acteurs ou encore comme nouvelles organisations au sein des collectivités.

2 Le compte administratif provisoire 2022

Le compte administratif provisoire suivant a été présenté aux élus

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Libellé	CA 2022	Libellé	CA 2022
Charges à caractère général	87 998.58	Produits des services	20 000.00
Charges de personnel	299 076.25	Dotations et participations	468 791.47
Autres charges de gestion courante	74 068.00	Produits exceptionnels	369.46
Dotation aux amortissements	1 660.62	Atténuation de charges	355.10
Charges financières et exceptionnelles	903.00	Produits rattachés	21 040.68

Total Dépenses de Fonctionnement	463 706.45	Autres produits de gestion courante	1.36
		Total Recettes de Fonctionnement	510 558.07
Résultat provisoire de fonctionnement 2022	46 851.62		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Libellé	CA 2022	Libellé	CA 2022
Opérations d'investissement	2 266.60	Amortissements et provisions	1 660.62
		FCTVA	222.39
Total Dépenses d'Investissements	2 266.60	Total Recettes d'Investissements	1 883.01
Déficit provisoire d'Investissement 2022	- 383.59		
Résultat net provisoire 2022	46 468.03		

Le Compte Administratif provisoire 2022 fait apparaître un résultat net de **46 468.03 euros**.

Le résultat total cumulé (fonctionnement et investissement) s'élèverait à **389 328.83 euros** au 31/12/2022

3 Les orientations budgétaires 2023

Les orientations budgétaires proposées seront établies sur la base des dépenses constatées en 2022 pour les frais de structure.

Les charges de personnel ont été évaluées au regard de l'organisation de l'équipe technique, des postes en place et des contrats en cours, des projets de recrutement pour l'année 2023.

3.1 Dépenses de fonctionnement

- Les charges de personnel ont été évaluées au regard de la réorganisation de l'équipe technique, avec :
 - o les postes en place et les contrats en cours ;
 - o les projets de recrutements pour 2023

3.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement mentionnées sont établies avec les propositions suivantes :

- Le maintien de la cotisation à hauteur de **3,80 euros** par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2020 à venir) ;
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation et la gestion du programme, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées ;
- L'aide Leader pour l'élaboration de la candidature au nouveau programme Leader

2023-2027

- Les cofinancements du programme Leader pour le poste de chargé de mission transition écologique et énergétique, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées ;
- Les cofinancements Leader pour la création d'un poste de 8 mois en renforcement de l'animation du PAT et d'un stage sur la mobilisation des initiatives citoyennes
- La contribution de la DRAAF pour le poste de 8 mois sur le renforcement de l'animation du PAT
- La contribution de la Région pour l'assistance technique (de l'ordre de celle obtenue en 2022) ;
- La contribution de la Région pour la candidature au programme Leader 2023-2027
- La contribution du Département pour l'animation territoriale (de l'ordre de celle obtenue en 2022) ;
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2022 – évalué à une quarantaine de jours)
- Le remboursement « rémunération personnel titulaire Willis Tower Watson / Gras Savoye pour le départ en congé maternité d'Anaïs

3.3 Concernant les opérations spécifiques de fonctionnement 2022 :

Les différentes opérations sont détaillées ci-dessus dans le paragraphe 3 avec leur coût et leur financement, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités,

Seront ainsi proposées pour l'année 2023 :

- Les actions de promotion touristique en appui au réseau des Offices de Tourisme, pour la promotion de l'application mobile « Légendes du Tarn » et les actions communes dans le cadre du réseau ;
- L'accompagnement de prestataires touristiques dans le cadre d'une démarche territoriale avec la CCI
- Le renouvellement du fonds « coup de pouce » pour le soutien aux initiatives citoyennes pour la transition écologique ;
- Le programme d'animation du Projet Alimentaire Territorial avec un cofinancement DRAAF;
- Un programme d'actions autour des PCAET et de la transition écologique co-construit avec les EPCI
- L'acquisition et la médiation culturelle autour du dispositif Micro Folie

L'ensemble des dépenses pour ces opérations spécifiques (hors micro folie) s'élève à hauteur de 42 683 €. Les recettes attendues sont de 18 482 €.

4 Présentation des engagements pluriannuels

Le PETR est engagé dans différents programmes pluriannuels de développement territorial, qui donnent lieu à des conventions avec différents partenaires :

- Le nouveau Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, qui permet de monter des programmes opérationnels annuels pour le financement des opérations publiques (approbation en cours – CP Région de Décembre). Il prévoit également le financement de l'ingénierie du PETR et des opérations dont il porterait la maîtrise d'ouvrage
- Le programme européen LEADER sur la période 2014-2020, qui a donné lieu pour le PETR (en tant que GAL : Groupe d'Action Locale) à une convention de mise en œuvre

avec la Région (autorité de gestion), qui a été signée le 18 juillet 2016 et qui court, pour la programmation des opérations, jusqu'au 31 décembre 2022,

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, qui a été signé le 27 décembre 2021, avec l'Etat, correspond à une convention-cadre sur la période 2021-2026, qui donne lieu à des programmations annuelles (au titre de la DETR, de la DSIL et du fonds vert) en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie et le Projet de Territoire,
- Une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT, renouvelé en 2021, qui concerne la période 2021-2026, pour mobiliser sur notre territoire les moyens d'accompagnement de projets avec la formation-développement,
- Le programme d'actions du PAT qui bénéficie du plan de relance pour la « consolidation des PAT » avec les services de l'Etat de la DRAAF

5 Etat du personnel

5.1 Tableau des effectifs et éléments de rémunération :

Fonction	Indice Majoré 2019	Indice Majoré 2020	Indice Majoré 2021	Indice Majoré 2022	Indice Majoré 2023
<u>Stéphanie CANTALOUBE</u> Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public à temps complet)	361	369	369	381	381
<u>Loris CARIOU</u> Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 05/10/2020 au 04/10/2023)	-	390	390	390	410
<u>Anaïs HUOT</u> Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (Titularisée Attaché au 31/10/19) Passage à 80 % à partir de sept 2023	440	388	440	440	450
<u>Emmanuelle SUBSOL</u> Chef de Projet des Contrats Territoriaux et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 15/09/23)	473	512	512	555	555
<u>Antoine BOUTONNE</u> Chargé de mission Transition Ecologique et Energétique (CDD de droit public depuis le 17/01/2022)	-	-	-	513	513
<u>Julien FRAT</u> Directeur - Chef de Projet Energie-Climat (CDI de droit public à temps complet)	596	645	645	645	685
<u>Médiation culturel Micro Folie (CDD 3 ans)</u>					361
<u>Remplacement / renfort animation PAT (8 Mois)</u>					390

5.2 Durée effective du travail :

Les agents à temps complet travaillent sur la base de 39 h ou 37 h par semaine ouvrant droit à 23 ou 12 jours de RTT par an.

RF
Albi

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/12/2022
081-200049161-20221212-D_2022_14-DE

Un seul agent est à temps partiel fin 2022 (80 % pour convenance familiale).
Anaïs Huot a exprimé son souhait de passer à 80 % dès son retour de congé maternité.
L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne temps.